

Ville d'Esbly

AVENANT N°1 AU MARCHE N°2024-ES-01

Entretien de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore sur la commune d'Esbly.

ENTRE :

La **MAIRIE D'ESBLY**, située au 7 rue Victor Hugo 77450 Esbly
Représentée par Monsieur Ghislain DELVAUX, en qualité de Maire ci-après dénommée « la Commune ».

ET :

La société **EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES** - RCS 420540643 Bobigny
Ayant son siège social 117 rue du Landy – 93200 Saint Denis
Représentée par Michael ANGELETTI en qualité de directeur d'exploitation ci-après dénommée « le Prestataire ».

Dans le cadre du contrat n°2024-ES-01 signé le 01 mars 2024 pour une durée de 8 mois au Prestataire, pour des prestations de maintenance de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore, les parties ont constaté un délai dans l'exécution des prestations liées à l'attente de la sortie d'un marché spécifique. Ce retard est indépendant de la volonté des parties et entraîne la nécessité de prolonger la durée initiale du contrat.

Considérant l'absolue nécessité d'assurer les réparations quotidiennes afin de sécuriser le domaine public ;

Considérant qu'à titre exceptionnel, il est nécessaire de conclure un avenant n° 1 au contrat susvisé afin de prolonger la durée du contrat de 6 mois et d'intégrer les conséquences financières de cette prolongation ;

Les parties conviennent de modifier la durée du contrat comme suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant n° 1 au contrat initial a pour objet de prolonger ledit contrat pour une durée de 6 mois. Le contrat prendra, par conséquent, fin le 30 avril 2025.

Article 2 : Incidence financière

Le coût global de l'avenant s'élève ainsi à 9 914.10 € HT (hors révision de prix), décomposé comme suit :

Forfait de 9 914.10 € HT sur les 6 mois.

Le montant initial du contrat de 8 464.50 € HT est porté à 18 378.60 € HT au titre du présent avenant.

Article 3 : Prise d'effet

Le présent avenant prend effet à compter du 1 novembre 2024.

Article 4 : Clauses particulières

Toutes les autres stipulations du contrat initial non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait en un exemplaire original

Pour le Prestataire

(Nom - cachet-signature)

Fait à : _____

Le : _____

Pour la Ville de ESBLY

Fait à : ESBLY

Le : 11 octobre 2024



Le Maire
Christophe DELVAUX

Date du devis : 09 octobre 2024

Devis n° : - Indice A

Ref client :

Affaire n° :

Affaire suivie par : Bianca PALLIER - Tel direct : 06 35 21 87 91

Etude de prix : Achraf LAAKROT - Tel direct : 0

Commune d'Esbly

ESBLY

DPGF

(Décomposition du Prix Global et Forfaitaire)

Montant total H.T. :	9 914,10 €
T.V.A. 20,00 % :	1 982,82 €
Montant total T.T.C. :	11 896,92 €

Pour toute correspondance :

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES ILE DE FRANCE - INFRA NORD-EST

8 bis, avenue Joseph Paxton - - 77164 Ferrières en Brie

Tel : 01.71.58.48.18 - Fax : 0 - Courriel : 0



Devis n° : - Indice A
 N° de client : - N° d'affaire :
Client : Commune d'Esblly -
Travaux : ESBLY

Date du devis : 09 octobre 2024

Item	Désignation	Unité	Qté	Prix de vente	
				Unitaire	Total
A	<p>0) MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS D'ECLAIRAGE PUBLIC</p> <p>Prestation de base surveillance et maintenance des équipements</p> <p>Le forfait de maintenance comprend les prestations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ° 11 visites nocturnes et diurnes du 1er Novembre au 30 Avril <p style="text-align: right;">° Les opérations</p> <p>suivantes seront effectuées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ° Le contrôle visuel et technique des radars pédagogiques, ° Le contrôle visuel et technique des installations d'éclairage public, ° Le remplacement de tout matériel défectueux (lampes, transformateurs,...), ° Le contrôle du bon fonctionnement des détecteurs et la vérification de l'état des boucles et autres systèmes de détection, ° La vérification et la maintenance des fusibles et contacts des appareils de commande et de contrôle. ° La vérification du bon état de fonctionnement des parties mécaniques, électriques et optiques des panneaux et modules, ° Le nettoyage des supports des armoires (dépeussierage, végétation sauvage,...), 	f	1	9 914,10	9 914,10
	MONTANT TOTAL HORS TAXES				9 914,10
	TVA (20%)				1 982,82
	MONTANT TOTAL T.T.C.				11 896,92



Conditions commerciales
Du devis n° : - Indice A en date du 09 octobre 2024

Commune d'Esbly

ESBLY -

PRIX :

L'ensemble tel que décrit ci-dessus a été calculé sur les bases économiques connues à ce jour et pour des travaux exécutés de façon continue pendant l'horaire normal d'ouverture des chantiers. Ces prix s'entendent sans frais de prorata, de pilotage, d'assurances spéciales, contrôles techniques, etc...

Base de prix : 09 octobre 2024

PAIEMENT :

A convenir

T.V.A. :

Nos prix sont établis sur la base du taux de T.V.A. en vigueur à la date de la remise de l'offre, toute variation postérieure sera répercutée sur le prix.

En cas de remise en cause par l'administration fiscale du taux réduit de T.V.A., le client s'engage irrévocablement à rembourser au prestataire l'intégralité du supplément de T.V.A., des pénalités et accessoires y afférents, à la première

REGLEMENT :

Accompte par chèque ou BOR à la commande, en date de commande : 100 %

Sur situation, par chèque ou BOR, 30 jours fin de mois, en date de facture : %

Décompte final, par chèque ou BOR, 30 jours après la levée des réserves : %

REVISION :

Nos prix sont ferme et non révisibles pour une commande passée dans un délai de validité et un délai total comme prévu au chapitre suivant. Au-delà, nous appliquerions la formule de révision suivante :

$$P = P_0(0,15 + 0,85(BT47/BT47_0))$$

P = prix actualisé

P₀ = Prix du devis

BT47₀ = indice de révision à la date d'établissement du devis

DELAIS :

Délai de validité : 3 mois

Délais d'exécution :

GARANTIE :

Voir conditions générales de vente ci-jointes.

LIMITES DE PRESTATIONS :

Selon descriptif joint.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE :

Ci-jointes en annexe.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le



ID : 077-217701713-20241011-2024_35_DEC-DE